

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

29^{ème} COURSE DE CÔTE de NEFFIÈS

Les 6 et 7 mars 2021

Règlement V1 – 19.11.2020

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses Annexes, aux règlements sportifs de la FFSA et au règlement particulier de chaque course de côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée organise les 6 et 7 mars 2021 avec le concours de la ville de Neffîès sous le patronage des avant-monts du centre Hérault, une compétition automobile, Course de Côte régionale dénommée :

«29^{ème} Course de Côte de Neffîès »

Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France de la Montagne 2021 coefficient 1
- Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2021
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2021

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro : **CC1/2021** en date du : **jeudi 19 novembre 2020** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro : **5** en date du : **jeudi 19 novembre 2020**

ORGANISATEUR TECHNIQUE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Téléphone : 06 17 55 16 47

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Claude MARY	n° 1622/0805
Commissaires Sportifs	M. Jean-Claude CHRISTOL	n° 15590/0811
Commissaires Sportifs	Mme Michèle BASCOUL	n° 149759/0808
Directeur de Course	M. Marc CIER	n° 2942/0706
Directeur de Course Adjoint	M. François ANDREANI	n° 132795/0715
Commissaire Technique responsable	M. Christian MANGEMATIN	n° 6507/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Michel MOLINES	n° 9502/0801
Commissaire Technique adjoint	M. Sébastien BOUSQUET	n° 243494/0811
Chargé de la mise en place des moyens	M. Jean-Charles MASSU	n° 5048/0811
Médecin responsable	Dr. Jean-Claude DESLANDES	n° 223706/08
Chargés des relations avec les Concurrents responsable(CS)	M. Thierry LEFOLL	n° 58387/0809
Chargés des relations avec les Concurrents (CS)	M. Thierry GRAUBY	n° 163786/0811
Chargé des Commissaires de route	Mme Christine GRAUBY	n° 163787/0811
Chronométrateur responsable	Mme Sophie LIMOUZY	n° 243147/0811
Chronométrateur	M. Jean-Louis ALLE	n° 2267/0805
Observateur Ligue	M.	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements
Publication de la liste des engagés
Vérifications administratives

Vérifications techniques

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :
Briefing des commissaires aux ateliers municipaux
Essais non chronométrés facultatifs (1 montée)
Essais chronométrés (2 montées)
Briefing des pilotes écrit remis pendant les vérifications

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :

mardi 2 mars 2021 à minuit
vendredi 5 mars 2021 à 0h00
samedi 6 mars 2021 de 15h à 19h
dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h15
samedi 6 mars 2021 de 15h15 à 19h15
dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h30
dimanche 7 mars 2021 à 8h00
dimanche 7 mars 2021 à 7h30
dimanche 7 mars 2021 de 8h15 à 9h30
dimanche 7 mars 2021 de 9h30 à 12h45
samedi 6 mars 2021 de 15h à 19h
dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h15
dimanche 7 mars 2021 à 13h00

Essais non chronométrés facultatifs

100 voitures modernes et 50 voitures VHC admises avec un départ toutes les 30 secondes font 1h15 soit, de 8h15 à 9h30 (Art 1.2.2 règlement montagne) En cas de retard, les essais non chronométrés facultatifs se termineront impérativement à l'heure prévue, quel qu'en serait la raison et même si tous les concurrents n'auraient pu y participer, (sortie de route, public indiscipliné, mauvais temps, etc...) En cas de concurrents non présentés au départ pendant 5 minutes, les essais non chronométrés seront écourtés, à la discrétion du Directeur de Course.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 7 mars 2021 à partir de 13h30.
- 2^{ème} montée à la suite de la première montée.
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par le Directeur de Course. Les concurrents en seront informés par affichage officiel sur le panneau situé près de la ligne de départ.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium, Remise des prix et des Classements auront lieu dimanche 7 mars 2021 à la salle polyvalente de Neffiès. 1h00 après l'affichage des résultats officiels définitifs.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs

1^{ère} Réunion : samedi 6 mars 2021 à 18h00 salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès. L'ordre du jour et les horaires des réunions suivantes seront fixés par le Président du Collège.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Vérifications administratives : Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès :
samedi 6 mars 2021 de 15h à 19h
Aux ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès :
dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h15

Vérifications techniques : Devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès :
samedi 6 mars 2021 de 15h15 à 19h15
dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h30

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CARMINATI, route de Pézenas à Roujan.
Le taux horaire de la main-d'œuvre est de : 60 € TTC.

Lors des vérifications, les concurrents devront présenter les documents originaux (permis de conduire, licence, fiche d'homologation, passeport technique).

Aucune vérification préliminaire ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit : dimanche 7 mars 2021 à 7h30.
A l'issue des vérifications techniques, la liste des pilotes autorisés à prendre part aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont le début de la réunion est prévu le dimanche 7 mars 2021 à 7h30.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les doubles montes sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée VHC.
Le retour des doubles montes se fera devant le véhicule de la direction de course, soit à la fin des doubles montes, soit en même temps que les VHC.
Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D35 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent sans retarder la compétition. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

1.4P. PARADE

Conformément à l'article 1.5 du règlement standard des courses de côte FFSA 2020 ou 2021 si paru, et à l'article 5 du code sportif international FIA 2020 ou 2021 si paru.

- Chaque participant s'engage à présenter un véhicule en possession du contrôle technique à jour et conforme au code de la route.
- Le conducteur doit être en possession de son permis de conduire.
- Les documents seront à présenter par le participant aux vérifications administrative.
- Une parade est prévue par montée d'essais et par montée de course si possible.
- Le nombre de voitures autorisées est limité à 15 maximum.
- Elle est organisée à la discrétion du Directeur de Course (timing, conditions météo, etc...)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots
Tél : 06 17 55 16 47

Jusqu'au mardi 2 mars 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité optionnelle de l'organisateur : - 170 €
- 150 € pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée
- sans la publicité optionnelle de l'organisateur : - 340 €
- 300 € pour les concurrents de l'ASA Montpellier Méditerranée
- Pour la PARADE, les frais de participation sont de : - 60 €.

Pour être valables, les engagements devront être accompagnés des droits d'engagement.
Les chèques doivent être établis à l'ordre de « **ASA Montpellier-Méditerranée** ».
Tout concurrent devra notifier son forfait par écrit 24 heures avant le début des vérifications administratives.
Une somme forfaitaire de 40€ sera retenue en cas de remboursement de l'engagement pour frais administratifs.

Des titres de participation « Régional Montagne » seront délivrés pendant les vérifications administratives au tarif de : **65 €**
Un certificat Médical ne présentant pas de contre-indication à la pratique du sport automobile de moins de 6 mois devra être fourni par le concurrent.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements y compris les VHC, enregistrés est inférieur à 50 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures modernes admises est fixé à 100.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

4.2.4P. ÉCHAPPEMENT

Toutes les voitures doivent être équipées d'un silencieux.

Voitures fermées, groupes CM et GTTS niveau sonore maximal 105 dB.

Voitures ouvertes, niveau sonore maximal 110 dB.

4.3P. NUMÉROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Voir tableau de sécurité 2020 ou 2021 si paru.

ARTICLE 5P. PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte 2020 ou 2021 si paru.

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Neffiès a le parcours suivant :

D15 sortie de Neffiès en direction de Cabrières

Départ : sur la D15 sortie de Neffiès, lieu-dit « La Vierge » en direction de Cabrières.

Arrivée : sur la D15 lieu-dit « La Grange de Coudère » 1,5km plus loin en direction de Cabrières

Pente moyenne : 5%

Longueur du parcours : 1,5 km

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de direction de course

Parc de départ : sur la D15 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D15 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : par la D15 entre le village de Neffiès en direction de Cabrières jusqu'à la ligne de départ.

6.3P. FILE DE DÉPART

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

Rappel : Les Pilotes devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet au minimum 10 minutes avant leur heure de départ prévue et dans l'ordre établi. Le concurrent dont le Pilote ne se sera pas présenté à l'heure, pourra être exclu de la montée.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la commune de Neffiès sur les emplacements autorisés.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le vendredi 5 mars 2021.

Les remorques devront être garées sur les parcs concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D15 côté droit en sens contraire de la course entre la ligne de départ et le village de Neffiès (300m).

Rappel : Le parc d'arrivée après la dernière montée de course et le retour par la route de course jusqu'au parc fermé final précisé ci-dessus sont aussi sous régime de parc fermé.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : devant les ateliers municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès
- Pendant les essais et la course au parc départ : près de la ligne de départ
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée : près de la ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la Compétition, des permanences se tiendront :

- Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès pendant les vérifications administratives de 14h30 à 19h15 le samedi 6 mars 2021. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83
- Près de la ligne de départ pendant les vérifications administratives du dimanche, les essais et la course de 7h à la fin du délai de réclamation le dimanche 7 mars 2021. Téléphone de la permanence : 06,09,09,85,83

Centre de secours le plus proche :

- Voir dossier sécurité RTS.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2P. CONFÉRENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes obligatoire (briefing écrit) sera remis à la salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la Mairie de Neffiès lors des vérifications administrative le samedi 6 mars 2021 de 15h à 19h et aux ateliers Municipaux avenue de la Restclauze à Neffiès le dimanche 7 mars 2021 de 7h à 7h15. Un contrôle par élargement sera effectué.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

La course se déroulera en 3 montées sauf, cas de force majeure.

Ordre de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3.1 du règlement standard des courses de côte, départ arrêté, moteur en marche.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores. En cas de panne des feux, le chronométrateur donnera le départ selon la procédure classique, à la main, les heures exactes du départ et de l'arrivée seront dans les deux modes de départ relevés par les cellules de chronométrage.

Les départs seront espacés de 30 secondes, sous réserve de modification par le directeur de course.

Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ.

L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le directeur de course, entériné par le collège des commissaires sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

Les montées de courses de doublures VHC seront effectuées avant chaque montée de courses des véhicules modernes.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

7.5P. ESSENCE

Les ravitaillements en essence ne sont autorisés que dans le parc concurrent avec un extincteur à proximité.

ARTICLE 8P. PÉNALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour le classement de la Coupe de France, voir le règlement spécifique « Coupe de France Montagne 2021 » (Modification du 06 juillet 2020).

Conforme au règlement des Courses de Côtes 2020 ou 2021 si paru.

Un classement féminin sera établi si au moins 3 partantes moderne.

ARTICLE 10P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

	Général	Groupe si + de 3 partants	Classe 12 partants et +	Classe de 8 à 11 partants	Classe de 4 à 7 partants	Classe de 1 à 3 partants	Féminin si au moins 3 partantes
1er	300 €	120 €	170 €	170 €	140 €	70 €	100 €
2ème	200 €	70 €	130 €	90 €	80 €		
3ème	170 €		90 €	60 €			

Une coupe sera distribuée à chaque concurrent ayant obtenu un prix. Les coupes ne sont pas cumulables.

Les prix ne sont pas cumulables. Le prix le plus élevé (Scratch, Groupe, Classe ou Féminin) sera retenu.

En dessous de 50 partants les prix en espèces seront diminués de 20 %.

La remise des prix se déroulera le dimanche 7 mars 2021, 1h00 après l'affichage du classement officiel définitif, à la salle polyvalente de Neffiès.

Précision, la remise des prix débutera par la remise des récompenses aux VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition moderne.

Rappel : Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix et de sa coupe.